

Conseil communal de Bullet

Séance du 10 octobre 2022

Ivan Wieland, Vice-président, ouvre la séance à 19h30.

1. Appel

Excusés : Aubort Patrick, Jaccard Pascal, Lambert Kelita, Previtali Daniel, Previtali Romain, Sorel Maxime, Thévenaz Sabine

Ivan Wieland

Le quorum étant atteint, je déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

Ivan Wieland : Nous avons un amendement à l'ordre du jour. A la suite de la démission de Monsieur Gilles Gander, nous allons procéder à l'assermentation de Monsieur Mike Soares, vient en suite des Conseillers communaux élus lors de l'élection de 2021 pour la législature 2021-2026.

Je demande de bien vouloir lever la main pour accepter cet amendement à l'ordre du jour.

L'amendement est accepté à l'unanimité.

Ivan Wieland nous lit l'ordre du jour modifié.

Lecture de l'ordre du Jour modifié :

1. Appel
2. Assermentation de Monsieur Mike Soares
3. Adoption de l'ordre du jour et du Procès-verbal de la séance du 20.06.2022
4. Communications du bureau du Conseil communal
5. Communications de la Municipalité
6. **Préavis municipal no 14-2022 / Demande de crédit pour la réfection du Chemin du Fouetteley**
7. **Préavis municipal n° 15-2022 / Demande de crédit pour la construction de 2 abris PC**
8. **Préavis municipal n° 16-2022 / Refonte du site internet "www.bullet.ch"**
9. **Préavis municipal n° 17-2022 / Arrêté d'imposition 2023**
10. Propositions individuelles.

2. Assermentation de Monsieur Mike Soares

Nous passons à l'assermentation de Monsieur Mike Soares. Monsieur Soares, je vous prie de vous lever et après ma lecture, de lever la main droite et de dire « Je le promets » !

Mike Soares, vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et remplir avec intégrité exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

3. Adoption de l'ordre du jour et du Procès-verbal du CC du 20.06.2022

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité (21 OUI, 0 NON, 0 abstention)

Le procès-verbal du Conseil communal du 20.06.2022 est accepté à l'unanimité.
(21 OUI, 0 NON, 0 abstention)

4. Communications du bureau du Conseil

Ivan Wieland : Madame Kelita Lambert, qui est absente ce soir pour des raisons professionnelles, vous souhaite à tous une bonne séance. Elle m'a demandé donc de bien vouloir présider cette séance.

Nous vous informons que les prochaines votations fédérales qui devaient avoir lieu en novembre prochain sont annulées. De plus, le prochain Conseil communal aura lieu le lundi 12 décembre où à l'issue de ce Conseil, une agape sera organisée.

Le bureau du Conseil communal sera amené à se retrouver prochainement afin d'organiser une sortie du Conseil communal l'an prochain. Plus d'informations vous parviendront lors de la prochaine séance du CC en décembre prochain.

5. Communications de la Municipalité

Maude Gonthier :

Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Personnel communal

La Municipalité a pris la décision de mettre fin au contrat de travail de Monsieur Monnier, engagé au 1er octobre 2021, pour la fin du mois d'octobre 2022. Il est prévu de repouvoir au poste de forestier-bûcheron-chauffeur polyvalent aussitôt que possible. Une annonce sera publiée dans les journaux et sur le site internet communal dans les jours à venir.

Monsieur Champod a suivi et validé à la fin juin un cours destiné aux formateurs actifs dans les entreprises formatrices afin de pouvoir effectuer le suivi professionnel des apprentis.

Monsieur Battilana a débuté sa deuxième année d'apprentissage cet été.

Finances

La Municipalité est en train de préparer le budget de l'année 2023. La commune étant tributaire de la situation économique que l'on connaît au même titre les entreprises, les privés ou encore le Canton, il faudra s'attendre à des augmentations dans un certain nombre de postes, étant entendu que la Municipalité s'engage constamment à garder le contrôle des charges communales.

PEGRA

Lors de la dernière séance du Conseil communal, la majorité des membres s'est prononcée en faveur d'un référendum populaire concernant la validation du Plan d'affectation valant permis de construire (PAPc). Ce référendum ne peut avoir lieu qu'à deux conditions : la première étant que les législatifs des quatre communes concernées approuvent le plan d'affectation ; la seconde étant que le Canton valide le PAPc à la suite de son approbation par les législatifs communaux. Le référendum serait donc lancé auprès de la population après étude finale du dossier par le Canton (entre 3 et 6 mois probablement) et validation de celui-ci. À l'heure actuelle, le PAPc a été accepté dans les communes de Bullet, Mauborget et Fiez, et refusé dans la commune de Fontaines-sur-Grandson. S'agissant des oppositions au PAPc, les législatifs des quatre communes territoriales les ont levées.

Réseau Santé Balcon du Jura

Le RSBJ a fait l'acquisition d'un scanner afin de répondre aux besoins de la population. La mise en service est prévue pour fin octobre 2022.

FAO

La Feuille des Avis Officiel a donné l'opportunité à la Municipalité de présenter la commune dans le cadre de sa rubrique "Alphabet des communes vaudoises". La publication est parue dans le journal du 13 septembre 2022 qui a été distribué gratuitement dans tous les ménages de la commune. L'article est également disponible à la lecture sur le site internet de la FAO.

Possible crise énergétique 2022-2023

La Municipalité est en train d'analyser les risques potentiels pour la commune et suit de près les recommandations émises par le Canton et la Confédération. Le Conseil d'Etat poursuit pour sa part ses travaux en vue d'une coordination des tâches entre le Canton et les communes.

La Municipalité encourage la population à suivre les recommandations émises par la Confédération et le Canton en matière d'économies d'énergies. Des liens utiles et des informations seront mises à disposition sur le site internet de la commune dans les prochains jours.

SDIS

Le règlement sur le service de défense contre l'incendie et de secours de la commune de Bullet fait actuellement l'objet d'une révision afin qu'il soit en adéquation avec le règlement de la commune de Sainte-Croix et de manière plus globale avec la LSDIS et le RLSDIS. Il s'agit principalement de revoir les tarifs des frais d'interventions de certaines situations particulières. Le nouveau règlement vous sera en principe soumis pour approbation en décembre.

Fin de citation.

Serge Gander :

Monsieur le vice-président, mesdames et messieurs les conseillers,

Chasseron

La saison s'est plus ou moins bien déroulée : bien de l'herbe en début de saison, puis sec et chaud.

Vu cette situation et afin de ménager l'herbe, une première vague de bêtes sont descendues déjà le 4 août, soit un peu plus tôt que d'habitude : en effet chaque saison, il est prévu qu'une série de bêtes, généralement celles qui vont vèler assez tôt à l'automne, redescendent chez leur propriétaire.

Les dernières génisses, une centaine, sont parties le 23 septembre.

Merci à la bergère et ses aides pour leur excellent travail, surtout lors d'une saison pas mal compliquée comme cette année !

En voulant nettoyer une des citernes du couvert du Chasseron, les employés ont constaté qu'une grosse pierre de la voûte s'était détachée et se trouvait au fond de la citerne.

Il faudra remédier à ce problème rapidement au printemps.

Véhicules

Le Chaptrack est à nouveau opérationnel, pourvu que ça dure !

Le Holder a été immobilisé plusieurs semaines par suite d'un problème de vérin de réglage des vitesses défectueux. La pièce a été remplacée, les nouvelles mises à jour et le service de la machine effectué.

Le véhicule étant en location, cette réparation ne sera pas facturée à la commune.

Routes

Des travaux de réfection vont commencer à travers le village ce mercredi 12 octobre, notamment du côté de la laiterie, à la route du Château près de l'église, au bâtiment locatif et au chemin des Crosats, côté stand de tir.

Pour le chemin du Fouetteley et sous réserve de l'acceptation du préavis par le conseil, le début des travaux est envisagé le lundi 17.10

Pour tous ces différents chantiers, merci à la population de bien vouloir suivre les directives et balisage mis en place par l'entreprise mandatée.

Chemin de la Crochère

En raison des dernières fortes intempéries d'il y a 2 semaines, les entreprises mandatées ont pris du retard pour commencer les travaux de ce chemin, qui auraient dû commencer entre le 3 et le 10 octobre.

C'est finalement ce mercredi 12 que des travaux de préparation pourront commencer et c'est la météo qui décidera de la suite à donner quant à la stabilisation et au goudronnage du chemin.

Projet Piscine

Voici une petite présentation du projet de rénovation de la piscine des Replans (la présentation est faite sur l'écran de la salle Bertha Bonnet)

Actuellement, un ingénieur CVCS a été mandaté afin de calculer les m2 de panneaux solaires, le type et la puissance de chauffage qu'il faudra pour l'eau.

Un fois les données obtenues, nous pourrons lancer l'appel d'offres.

Nous sommes également en contact avec une société dans le but de développer une activité 4 saisons sur le site de la piscine.

Merci de votre attention et bonne soirée.

Fin de citation.

Malik Boukhris :

Monsieur le Vice-Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Police des constructions et mises à l'enquête :

Diverses autorisations municipales ont été délivrées pour le remplacement de chauffages, installations de panneaux photovoltaïques et divers abris.

Aménagement du territoire

PACOM

Nous avons réceptionné le PGA ainsi que le nouveau règlement de construction de la part de notre bureau d'ingénieur. Celui-ci a été validé par la Municipalité. Le dossier est actuellement en examen préalable dans les différents services du canton. Nous attendons leurs préavis pour le 1^{er} trimestre 2023.

Bâtiments

Les Planets

La mise à l'enquête a abouti avec un délai de traitement administratif relativement long. Nous attendons la synthèse ces prochains jours. Les travaux débiteront dans la foulée pour une fin des travaux prévue pour l'ouverture de la saison hivernale.

Grande Salle

Fondation Bertha Bonnet

Eglise

Société des Remontées Mécaniques

Les comptes sont en cours de bouclement. Nous avons malheureusement reçu la démission du président et du secrétaire. Un groupe de travail a été créé afin de revoir la gestion de la société et les futurs tâches du comité.

Sécurité, police

Ralentissement routier

Nous avons pris connaissance des 2 comptages de vitesse. La mise en place de la modération de trafic fonctionne avec une diminution de la vitesse dans le village.

Cependant, la vitesse sur la route de Mauborget reste problématique.

Nous avons également constaté quelques dysfonctionnements sur la mise en place de la délimitation de la zone piétonne dans le village. Le nouveau projet de ralentissement est à l'étude et sera opérationnel pour le printemps 2023 !

Je me permets ces quelques mots afin de clarifier la raison pour laquelle les piquets blancs provisoires ont dû être démontés en amont des modérateurs de trafic.

Il y a eu différentes incompréhensions lors du traitement et approbation de nos différentes demandes auprès de la DGMR. La mise en place de la modération a été validée par un représentant de celle-ci.

Divers

Parking des Planets

Bonne fin de séance à tous.

Fin de citation

Fanny Tinguely :

Monsieur le Vice-Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Tourisme : Panneaux signalisation (à l'entrée des Communes du Balcon du Jura) : La phase 1 a été finalisée au printemps dernier et les panneaux ont été posés en juin.

Le préavis concernant l'adaptation du guidage routier au schéma directeur communal de signalisation et le développement d'un concept de signalisation spécifique aux zones d'activités économiques de la Commune, établi par notre Commune voisine va être voté ce soir. Pour résumer, le projet de la phase 2 serait de laisser un seul panneau et d'éviter les doublons...

Pour notre Commune, l'étude est encore en cours !

Pumptrack modulaires : Le pumptrack a été installé du 05.07.2022 au 05.09.2022.

Le dimanche 17 juillet, a eu lieu la Coop Rando aux Rasses avec pour thème « sur les traces de Sherlock Holmes » où il y a quelques 320 participants. Cette année, une participation de CHF 5.- par personne a été demandée par la Coop. Le fait que la rando s'est déroulée en plein milieu des vacances d'été était peut-être le facteur du nombre de participants en baisse.

COPI Masterplan : Les groupes de travail ont parlé lors du dernier Conseil ont été formés et les premières séances ont eu lieu au courant du mois de septembre

- Organisation et synergies
- Mobilité, transports publics et parking
- Mobilité douce
- Mise en scène, patrimoine et terroir
- Herbageries et restaurants

Les premières rencontres ont eu pour but de présenter les groupes de travail, se présenter et aborder les sujets des prochaines séances.

Ecoles : patrouilleuse scolaire, nous avons engagé Mme Jennifer Cattin en qualité de Patrouilleuse scolaire dès la rentrée d'août 2022.

Je vous souhaite à tous et toutes une bonne séance et toute belle soirée et vous remercie de votre attention !

Fin de citation

Patrice Jaquier :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Fin de citation

6. Préavis No 14-2022 / Demande de crédit pour la réfection du chemin du Fouetteley

Ivan Wieland lit les conclusions du préavis municipal.

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLET

Sur proposition de la Municipalité, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- **D'accepter le crédit complémentaire au budget de CHF 199'911.-- par le compte 430.3142 (routes).**

Lecture du rapport de M. Daniel Previtali par Mme Sandra Blaser.

**Rapport au Conseil Communal de Bulet,
de la commission Route et Chemins, chargée de l'examen du préavis No 14 -2022
réfection du chemin du Fouetteley.**

Rapporteur : Daniel Previtali

Membres : Sandra Blaser,

Thierry Calame,
Pascal Jaccard
Patrice Oberson

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

La commission chargée de l'étude du préavis No 14-2022 s'est réunie le jeudi 22 septembre 2022 en présence de Messieurs Serge Gander et Malik Boukhris, Municipaux responsables, et nous les en remercions.

Ils nous ont présenté le projet sur l'écran avec les plans, le déplacement aval prévu du chemin et les exigences du propriétaire opposé auparavant à la rénovation.

Nous nous sommes rendus sur place pour bien évaluer et comprendre les modifications et futures travaux générés sur le chemin. La commission se rend bien compte de l'urgente nécessité de réparer ce chemin, ceci pour mettre un terme à ce conflit latent et surtout afin d'améliorer le confort des riverains et le travail de déneigement.

Une servitude personnelle de passage à pied et pour tous véhicules à usage public en faveur de la Commune de Bullet au chemin du Fouetteley sera constituée avec tous les propriétaires concernés.

La commission est d'accord que la Municipalité ordonne les travaux dès l'acceptation du préavis afin de les terminer avant la neige et prie celle-ci ainsi que le propriétaire M. De Giorgi de signer une convention qui mette fin directement à cette querelle. D'autre part, nous remercions les riverains situés en aval qui ont patienté longtemps et, pour certains, qui ont accepté de subir un rétrécissement de leur parcelle.

CONCLUSION

LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLET

- Vu le préavis municipal No 14-2022
- Entendu le rapport de la commission route et chemins
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DÉCIDE

- **D'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux évoqués dans ce préavis.
- **D'accorder** à la Municipalité, dans ce but, un crédit complémentaire au budget de CHF 199'911.-.
- **De financer** ce montant par la trésorerie courante.
- **De porter** ce montant au compte de fonctionnement, par le compte 430.3142 (routes).

Ivan Wieland : y a-t-il des questions ou remarques ? J'ouvre la discussion :

Gaëlle Pernoux : Dans le préavis, il est marqué « à la suite d'un recours d'un riverain pour les raisons que l'on connaît... ». Pour ma part, je ne les connais pas !

Serge Gander : Il me semblait qu'on les avait évoquées lors d'un précédent Conseil ! En fait, un riverain est venu acheter du terrain il y a 4 ou 5 ans en arrière et comme beaucoup de chemins sur la commune, il y a certaines parcelles qui ont même carrément le chemin sur leur parcelle et le voisin d'à côté, par exemple, n'a rien du tout ! Or, ce riverain a environ 1 mètre sur le chemin actuel et il a fait un recours car les limites du chemin actuel devraient être 50 centimètres plus bas. Par conséquent, ce qu'il veut, c'est que le chemin soit remis au bon emplacement selon le cadastre. Par conséquent, ce chemin va être remis plus en aval et on va refaire le chemin sur 3 mètres de large, toutefois on empiète quand même sur les parcelles côté amont. Ce riverain avait également fait stopper les travaux que nous étions en train de faire, entre autres les travaux de collecteurs, car la Commune faisait du coup des travaux sur sa parcelle sans qu'il soit au courant. Depuis lors, nous avons mis les choses en ordre.

Olivier Chablaix : J'ai une remarque, pour moi ces travaux sont portés en compte de fonctionnement. Pour moi, les comptes de fonctionnement font parties de la péréquation et c'est subventionné à 75 % Par conséquent, je trouve que c'est une bonne solution, si en plus, ça améliore les routes et chemins de la région.

Maude Gonthier : Effectivement, la différence avec d'autres préavis c'est qu'on passe par les comptes de fonctionnement et non par les investissements. Par conséquent, les dépenses relatives à ces travaux figureront dans les dépenses thématiques, lesquelles sont prises en charge à hauteur de 75%.

Rudolf Widmer : J'avais la même remarque qu'Olivier et j'aimerais aller un peu plus loin, étant donné que cela fait partie des comptes de fonctionnement, ces Fr. 200'000.-, on est bien d'accord, qu'ils vont venir grever le résultat des comptes 2022, donc il y a de fortes chances que la commune soit dans les chiffres rouges, mais il faut bien être conscients que nous allons récupérer cela l'année prochaine.

Florent Thévenaz : J'ai également une remarque concernant ce chemin, j'aurais trouvé bien que sur le préavis que nous avons reçu, il y ait un plan plus détaillé, car on a du mal à se rendre compte où le chemin passera après ces travaux. Il serait peut-être utile pour une prochaine fois de mettre les bornes ou les limites de propriétés ainsi que l'emplacement des grilles d'évacuation d'eau. Ça serait également plus facile à comprendre. Peut-être d'avantage pour moi qui suis riverain de ce chemin, dans le cas présent.

Ivan Wieland : il n'y a pas d'autre question ou remarque. Je ferme la discussion. Nous passons au vote à main levée :

Le préavis N° 14-2022 concernant la demande de crédit pour la réfection du chemin du Fouetteley est adopté à l'unanimité (21 OUI; 0 NON; 0 abstention

7. Préavis municipal n° 15-2022 / Demande de crédit pour la construction de 2 abris PC

Ivan Wieland lit les conclusions du préavis municipal.

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLET

Sur proposition de la Municipalité, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- **D'accorder** le crédit nécessaire de **CHF 201'989.--**.
- **De financer cet investissement par la trésorerie courante.**
- **D'amortir cet investissement de CHF 201'989.-- par un prélèvement au compte de réserve No 9282.2 «Fond abri PC ».**

Lecture du rapport de Minorité en faveur du préavis par Madame Florence Tagini:

Rapport de minorité

**Au Conseil communal de Bullet
de la Commission de la protection civile chargée d'examiner le préavis N° 15-2022
Demande de crédit pour la construction de 2 abris PC**

Rapporteur :

Tagini Florence

Membres présents :

Prévitali Romain et Tagini Florence

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de la protection civile s'est réunie le jeudi 29 septembre à 19h30 à la salle Bertha Bonnet où elle a rencontré Malik Boukhris, en charge de ce dossier.

Le vendredi 30 septembre, nous avons contacté François Bernardi, chef logistique de la PC, afin d'obtenir des informations complémentaires. Romain Previtali et moi-même nous sommes pour la construction des deux abris PC à Bullet. Nous avons donc rédigé un rapport de minorité.

Les abris PC ont été un peu oublié ces dernières années. Ils n'avaient pas vraiment d'utilités. La commune de Bullet n'a donc pas construit d'abris PC lors de grandes constructions comme le hangar ou le centre Taoïste. Aujourd'hui, la situation est toute autre, entre la nature qui se déchaîne et les insécurités politiques, les abris PC ont repris de l'importance. Nous avons même constaté que lors du dernier conseil, les habitants de Bullet s'interrogeaient sur les abris disponibles dans la commune.

Nous estimons donc qu'il serait important de construire une telle infrastructure. Fautes de circonstance, l'opportunité de construire une plus grande infrastructure avec de vrais WC et une cuisine est passée mais ne baissons pas les bras. Aujourd'hui nous avons tout de même l'opportunité de construire 100 places en abris PC **sans que cela impact nos finances.**

Si nous comptabilisons les 81 places des Cluds, les 100 nouvelles places et les 67 places des abris privés, nous atteignons au total 248 places.

Ce qui représente un taux de couverture d'environ 38 % dans notre commune.

En ce qui concerne l'emplacement des nouveaux abris PC, certains pourraient croire que les propriétaires y tirent un grand bénéfice. Ce n'est pas le cas, il faut analyser la situation d'un autre angle. La commune a été rendue attentive que le fond de réserve doit être utilisé avant 2025. La municipalité a contacté Yannick Chablais, ce dernier a accepté la proposition. Les coûts sont proportionnels aux abris PC, la commune a suivi le budget et les offres de très près afin d'éviter tout malentendu.

Nous vous demandons d'analyser la situation avec le regard d'un conseiller communal et de penser au bien-être de la population.

La commune doit utiliser le fond de réserve, soit CHF 209'000.-. Ce projet est une opportunité d'utiliser ce fond sur notre territoire. Si on ne l'utilise pas, c'est le Canton qui reprendra ces fonds et cet argent que les citoyens de Bulle ont payé ne sera plus de notre ressort.

Agissons aujourd'hui pour demain. Nous espérons ne jamais devoir utiliser ses abris PC. Toutefois, au vu de la situation, nous appelons à votre bon sens afin de pouvoir valoriser cet argent dans notre commune et pouvoir offrir un abris PC sur place aux habitants.

Aujourd'hui la municipalité nous propose une opportunité, alors saisissons-là ensemble !

Conclusion

En conclusion et au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, de prendre les résolutions suivantes :

- Vu le préavis N° 15-2022, concernant la construction de 2 abris PC
- Non au rapport de la commission
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

- D'accepter le préavis N° 15-2022, concernant la construction de 2 abris PC

Lecture du rapport de Majorité en défaveur du préavis - de Louis Thévenaz par Audrey Pétremand

Rapport de majorité Au Conseil communal de Bullet

De la Commission de Protection civile chargée d'examiner le préavis No 15-022 pour la construction de 2 abris PC

Rapporteur : Louis Thévenaz

Membres : Audrey Pétremand et Patrick Aubort

Florence Tagini et Romain Previtali vous présenteront leur rapport de minorité.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers,

On s'est réuni jeudi 29 septembre à 19h30 à la salle Bertha Bonnet. Malik Boukhris a répondu à nos questions et nous l'en remercions.

Aujourd'hui la commune dispose aux Cluds de 81 places abri PC avec cuisine, toilettes et lits.

Il y a quelques abris PC privés car à l'époque, quand une personne construisait une maison, elle était obligée de construire un abri.

Par la suite, une septantaine de personnes ont eu la possibilité de payer 3'000.- chacune en lieu et place de construire un abri : ce qui était bien moins cher qu'un abri. C'est pourquoi aujourd'hui nous disposons de Chf 209'000.- qui sont bloqués sur un compte et que nous pouvons disposer de cette somme seulement pour construire un abri PC. Si l'abri n'est pas construit avant 2025, le canton disposera de cette somme.

Le projet consiste à construire 2 abris PC de 100 m² au total. Dans chaque abri, il y aura 1 WC chimique, 50 lits et un ventilateur manuel.

En déduisant la surface des WC, des lits sur 3 étages et la place à celui qui tournera la manivelle, il restera 26 m² pour 98 personnes soit 3,8 personnes par m². C'est prévu sans boisson et sans nourriture. Nous vous laissons vous imaginer ce que cela représente.

Alors, lorsque l'on sait qu'un abri correct coûte Chf 15'000.- par place soit Chf 1'500'000.- pour 100 places, il faut que nous, les conseillers, rêvions de construire quelque chose de bien avec Chf 209'000.-.

En plus, après renseignements pris auprès d'Yvan Pahud, député, celui-ci nous a confirmé qu'il y a assez de places dans les abris pour le 900'00 habitants du canton de Vaud et en cas de sinistre c'est la protection civile qui répartit la population dans les abris.

En construisant ces 2 abris, nous prenons le risque qu'il y ait un dépassement sur le budget. Nous ne pouvons pas en supporter les conséquences.

Sainte-Croix a un taux d'imposition à 70%, Bullet à 71,5%, nous ne voulons pas nous comparer à Sainte-Croix, mais nous ne voulons pas que le taux de Bullet prenne l'ascenseur à cause de ces 2 abris et que la différence entre Sainte-Croix et Bullet augmente.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, mesdames et Messieurs les conseillers,

- **de refuser la construction de ces 2 abris PC et de laisser le canton gérer ces Chf 209'000.-.**

Ivan Wieland ; Y a-t-il des questions ou remarques, j'ouvre la discussion :

Olivier Chablaix : Je suis un ancien conseiller communal et je pense qu'il est aussi important d'avoir un peu la théorie des anciens. Pour revenir sur l'histoire du hangar communal ainsi que sur le rapport de minorité de Florence Tagini, sur le hangar établi à l'époque, on ne s'était même pas posé la question d'un abri et cela coûtait trop cher et de plus ça n'intéressait personne à l'époque. Le centre taoïste, c'était du privé, ils avaient déjà passablement de problèmes. Avant de toucher des subventions, ils ne savaient pas trop comment ils allaient faire pour financer les travaux. Ensuite par rapport au coût, j'ai téléphoné à Monsieur Pahud et il semblerait qu'il n'ait pas donné de prix du tout ! et je trouve un peu dommage qu'il y ait des gens qui se permettent de communiquer des chiffres qui ne sont absolument pas corrects. En plus de ça, Monsieur Francioli a dit que la place coûtait Fr. 1'000.- et il a fait un budget en fonction d'une place qui coûte Fr. 1'000.-, soit 100 fois Fr. 1'000.- = Fr. 100'000.-. Si, la commune décide de dire que les chiffres ne sont pas justes, il faut fusionner ou changer de métier, la Municipalité a effectué son travail du mieux possible, elle essaie de trouver des solutions et elle n'est pas là pour embêter les citoyens. Or, il y a quelque temps, on a dit qu'il y avait un problème car maintenant ça serait intéressant d'avoir des places d'abri alors qu'auparavant on n'en parlait pas, maintenant la solution se trouve sur le plancher, ces Fr. 200'000.- sont mis à disposition et si on ne les prend pas, ils seront simplement éjectés au Canton. Si vous faites confiance au Canton, alors je suis d'accord avec vous, si vous pensez que notre Municipalité vaut encore quelque chose alors je suis d'accord qu'on peut leur faire confiance ! et de dire que ces chiffres, on ne les remet pas en question. Si on n'est pas d'accord, alors on demande à des gens compétents de donner des chiffres corrects. Et là je viens d'avoir un téléphone avec Monsieur Pahud, je le redis, il n'a pas donné de chiffre du tout ! D'autre part, il semblerait que les abris atomiques soient subventionnés à 80%, alors ça je ne sais pas si la municipalité a fait des démarches ou si ça existe ou pas ! Mais tous ces éléments font qu'il y a deux rapports et je préfère dire que c'est un malentendu et non une agressivité familiale !

Malik Boukhris : On l'a déjà évoqué lors de notre rencontre avec la Commission, juste pour remettre la méthodologie des événements, c'est en aucun cas Monsieur Chablaix ou Transcrea qui sont venus nous trouver pour la construction d'un abri PC. C'est Monsieur François Bernardi, responsable PC, qui nous a approchés en soulevant le fait que nous avons une réserve de Fr. 209'000.- et que si elle n'était pas utilisée d'ici février 2025, il faudrait les restituer au Canton. Or comme il se trouvait devant le dossier de construction de l'ancienne scierie, il s'est posé la question pourquoi ne pas faire un abri communal public

et privé, comme cela se fait dans différentes communes. De moins en moins de communes peuvent construire leur propre bâtiment donc ils profitent des constructions privées pour y faire des abris publics.

Patrice Jaquier : Juste faire un rappel comme je l'avais communiqué au dernier Conseil, sur le fonctionnement de l'ORPC. Effectivement, ce que Monsieur Pahud a dit est correct, il y a un certain nombre de places dans le canton, elles sont censées être en suffisance. Il y a en effet, certaines places qui ne sont pas complètement comptabilisées et c'est en les prenant qu'on imagine que l'on a assez de place dans le Canton. Mais sur l'ensemble du Balcon du Jura et même dans le Nord vaudois, nous sommes en déficit, alors en redonnant ces Fr. 200'000.- au canton, ça veut dire qu'il va le réinjecter dans des places mais pas forcément chez nous, on peut juste espérer que ce soit dans le Jura vaudois mais personne n'en sait rien.

Rudolf Widmer : J'aimerais également faire une remarque qui va dans le sens de la remarque d'Olivier Chablaix. Concernant le taux de couverture, j'ai également pris quelques renseignements auprès de quelques personnes travaillant dans le domaine, il semblerait que la Commune de Bulle fait partie des mauvais élèves quant à ce taux de couverture à ce jour. Je tiens simplement à féliciter la Municipalité d'avoir su saisir cette opportunité et surtout aux propriétaires d'accepter aussi, soit de travailler sur un projet commun. Je ne suis pas sûr qu'on soit tous d'accord d'accueillir un abri PC pour l'ensemble de la collectivité publique. Et ensuite encore juste une remarque concernant les dimensions, je fais partie également des propriétaires qui ont un abri PC dans leur cave et juste pour donner les dimensions, c'est 13m² pour 6 personnes, donc il n'est pas question d'équiper des abris PC avec des toilettes et des cuisines, il est juste, en gros, prévu des toilettes sèches et différentes autres choses. Mais encore une fois, je remercie la Municipalité d'avoir saisi cette opportunité.

Florent Thévenaz : Sans tenir compte de chiffres ou de partenariat quelconque, je pense que si on avait voté là-dessus au mois de février cette année, il n'y aurait pas eu autant de questionnement que ça. Quand la Russie a envahi l'Ukraine tout le monde se posait la question où il allait pouvoir s'abriter. Il y a énormément de monde qui pensait qu'on allait se retrouver dans une situation de guerre froide. Donc la première chose qu'il faut bien se rendre compte c'est que selon la situation on ne se pose pas les questions de la même manière ; la deuxième chose que j'aimerais signaler, c'est clair, on sait qu'il y a un déficit de place dans la région. Est-ce que les gens de notre région ou de Bulle seront d'accord d'aller jusqu'à Renens ou je ne sais où dans le canton pour avoir une place dans un abri, ? je n'en suis pas sûr ! Je pense qu'ils préféreront trouver une autre solution. Ensuite, est-ce qu'on aura la garantie d'avoir une place même ailleurs dans le canton ? Je pense que ce n'est pas sûr non plus ! Et ma dernière remarque, sera, si les conclusions du rapport de minorité et celles de la Municipalité sont acceptées, je pense qu'il serait important de stipuler que ces abris PC ne devront être utilisés qu'en qualité d'abri PC et non comme hangar à vélos ou pour stocker d'éventuels matériaux au bénéfice des locataires de ces immeubles.

Murielle Guex : Par rapport à l'entretien, est-ce qu'il y aura un partenariat pour s'occuper de l'entretien de ces abris à long terme ? Car on sait qu'il faut quand même de temps en temps passer pour constater que tout est en ordre, que cela fonctionne. Qui s'occupe de cela ? Est-ce au niveau communal ou qui d'autre ?

Malik Boukhris : Il y a des contrôles qui sont effectués. Un contrôle annuel par nos employés communaux, car il s'agit d'un contrôle de bon fonctionnement et à 3 ou 5 ans, il y a un

contrôle effectué par une entreprise certifiée par la PC pour le contrôle des bons fonctionnements des ventilations.

Murielle Guex : Et ça, c'est à la charge de la PC ?

Malik Boukhris : Dans les comptes PC, je pense. C'est moins de Fr. 1'000.- tous les 3 ans.

Olivier Chablaix : Quand on parle de 3,8 personnes au m², je ne sais pas s'il y a ici des personnes qui ont fait du service militaire, mais moi, j'étais à Thoun et on dormait sur 3 lits superposés, je pense qu'entre les trois on ne pouvait pas descendre au bord, donc l'abri PC c'est ça, l'abri PC ce n'est pas un club Med, c'est simplement un truc différent !

Louis Thévenaz : Je vois mal 100 personnes, 1 semaine, restées entassées là-dedans sans boire et sans manger. Au bout d'une heure, on ressort et on devient les prochaines cibles ?

D'autre part, pour revenir sur cette construction, s'il y a de la roche et qu'on dépasse le budget, ça sera à la charge de la Commune ? Et si c'est subsidié à 80 %, pourquoi ne pas en construire un plus gros alors ?

Malik Boukhris : En fait, nous ne sommes pas éligibles pour construire un abri de plus de 100 places. Pour construire un tel abri, ce sont des autres infrastructures et nous ne sommes pas éligibles à avoir de telles subventions. En fait, les grosses infrastructures signifient avoir une cuisine, WC, ...

Thierry Calame : Personnellement, je n'irai pas m'entasser là-dedans. Actuellement, ils ont les pouvoirs de guerre que nous n'avons pas. Moi, je pense que de boire un bon verre et de regarder le nuage nous tomber dessus, ça sera certainement le meilleur à faire et nous n'aurons pas le temps de courir trouver une place d'abri. Faites ce que vous voulez ! Moi c'est mon point de vue ! Se faire enfermer une heure, je veux encore bien mais au-delà ... ?!

Gaelle Pernoux : Concernant le coût, correspond-il au montant de la réserve ? S'il y a des dépassements, qui va les supporter ?

Malik Boukhris : En cas de plus-value pour la creuse en raison d'une éventuelle veine de roche, en parallèle, il y a tout le stockage de terre où on a encore de gros questionnement là-dessus. Mais ce qui est proposé dans l'offre, il est compté l'évacuation et on est en discussion pour stocker la terre sur place sur les terrains adjacents. On pense qu'il y aura une légère moins-value sur le terrassement et une plus-value au niveau de la creuse mais s'il y a un dépassement, il ne peut pas dépasser le 10 % devisé.

Alexandre Genoud : Et qui sera le propriétaire foncier de ces abris ?

Malik Boukhris : Les propriétaires fonciers sont Transcrea et M. Chablaix et il y a une convention pour régler les droits. Mais ce sont des choses qui se règlent régulièrement dans d'autres communes.

Alexandre Genoud : je propose le vote à bulletin secret.

Ivan Wieland : Nous passons donc au vote. Qui est pour le bulletin secret ?

Le vote à bulletin secret est refusé, cette proposition n'étant soutenue que par 2 membres.

Ivan Wieland : Je ferme la discussion. Etant donné que le rapport de majorité ne soumet pas un amendement aux conclusions du préavis municipal mais résume les conclusions de ce dernier et que le rapport de minorité est en sa défaveur, il convient de voter uniquement les conclusions du préavis municipal. Nous passons donc au vote à main levée.

Le préavis N° 15-2022 concernant la demande de crédit pour la construction de 2 abris PC est adopté à la majorité. (13 OUI; 7 NON; 1 abstention).

8. Préavis municipal n° 16-2022 / Refonte du site internet

Ivan Wieland lit les conclusions du préavis

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLET

Sur proposition de la Municipalité, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

D E C I D E

- **D'accorder** un crédit de **CHF 10'770.-- TTC au maximum** pour la refonte du site internet de la Commune;
 - **De financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment;
 - **De porter** cet investissement sur le compte ouvert au bilan à cet effet;
- D'amortir** cet investissement sur une période de **5 ans**.

Lecture du rapport de la commission des finances par Mme Gaelle Pernoux

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL DE BULLET

de la Commission des finances chargée de l'examen du préavis municipal

No 16-2022 concernant :

Refonte du site internet www.bullet.ch

Rapporteur : Gaelle Pernoux

Membres : Patrick Aubort
Olivier Chablaix
Gaelle Pernoux

Yves-Alain Previtali
Louis Thévenaz

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie à la Salle Bertha Bonnet le mardi 20 septembre, afin de se prononcer sur le projet susmentionné.

Nous tenons à remercier Mme Maude Gonthier, Syndic et Monsieur Patrice Jaquier, Municipal, pour les renseignements fournis.

De nos jours, il est important d'avoir une présence digitale qui soit représentative au mieux de la Commune et de l'image qui souhaite être projetée. Un site internet bien construit peut être considéré comme un outil de travail et pas uniquement comme une vitrine.

En effet, comme expliqué dans le préavis, le site actuel ne répond à aucune norme de sécurité préconisée et fortement recommandées. Son accessibilité est compliquée voire impossible. Ses mises à jour demandent énormément de travail et ne sont pas garanties. De plus, il ne répond à aucune norme sur la protection des données.

Au vu du cahier des charges qui a été rédigé et qui nous a été présenté, nous sommes confiants que le projet sera réalisé au plus proche des besoins communaux et qu'une stratégie de contenu sera aussi mise en place afin de permettre une exploitation des plus adéquates et des mises à jour régulières.

De plus, nous avons appris qu'une mise à jour de la stratégie de communication est en cours et ceci en parallèle du développement de ce projet. Il est important de diversifier les canaux, mais il ne faut pas non plus se perdre.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLET

- vu le préavis de la Municipalité **No 16 - 2022** concernant la refonte du site internet www.bullet.ch
- entendu le rapport de la commission chargée d'examiner ledit préavis
- considérant que cet objet a régulièrement été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE :

- **D'accorder** un crédit de **CHF 10'770.-- TTC au maximum** pour la refonte du site internet de la Commune;
- **De financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment;
- **De porter** cet investissement sur le compte ouvert au bilan à cet effet;

- **D'amortir** cet investissement sur une période de 5 ans.

Ivan Wieland : Y a-t-il des remarques ou des questions. J'ouvre la discussion

Alexandre Genoud : Connaissez-vous le nombre de visites journalières sur le site ?

Patrice Jaquier : Pas très précisément malheureusement. Cela fait partie des problèmes, c'est que les statistiques que nous avons sont complètement farfelues puisque la statistique dit que c'est plus de 1000 visiteurs par jour, mais en fait il y en a plus de 290 qui sont des Spam, Il y a des pages complètement hallucinantes qui n'ont non plus lieu d'être et qui n'y sont plus aujourd'hui, depuis que l'on a découvert ceci. Donc on estime plutôt à une véritable centaine de visites par jour. Toutefois, on a quand même pu identifier qu'on avait un certain nombre de visites et on reçoit également un certain nombre de communications et de demandes et on que des téléchargements ont été faits. Désolé de ne pouvoir être beaucoup plus précis. On espère également qu'avec un nouveau site, on puisse être beaucoup plus précis à ce sujet.

Ivan Wieland : Il n'y a pas d'autre question ou remarque. Je ferme la discussion. Nous passons on vote à main levée.

Le préavis N° 16-2022 Refonte du site internet est accepté à la majorité (18 OUI ; 0 NON ; 3 abstentions).

9. Préavis municipal No 17-2022 -Arrêté d'imposition

Ivan Wieland lit les conclusions du préavis municipal

CONCLUSION

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLET

- vu le préavis municipal N° 17-2022, concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2023
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

- **d'établir** un arrêté d'imposition pour l'année 2023;
- **de maintenir** le taux communal d'impôts à 71.5 % de l'impôt cantonal de base;
- **de reconduire** au surplus les autres éléments de l'arrêté d'imposition pour l'année 2022.

Lecture du rapport de la Commission d'imposition par M. Rudolf Widmer.

Rapport

Au Conseil communal de Bullet de la Commission d'imposition chargée d'examiner le préavis N° 17-2022 Arrêté d'imposition pour l'année 2023

Rapporteur :

Widmer Rudolf

Membres présents :

Guex Murielle, Thommen-Coletti Evelyne, Sorel Maxime, Previtali Yves-Alain

Suppléants non appelés :

Chablaix Olivier et Perrenoud Luca

Monsieur le Vice-Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission d'imposition s'est réunie le mardi 20 septembre 2022 à 20h30 à la Salle Bertha Bonnet où elle a rencontré Madame la Syndique, Maude Gonthier, en charge de ce dossier.

En préambule, nous souhaitons rappeler l'historique sur l'évolution de notre impôt et sur celui du canton. Ainsi en **2008**, le taux communal était de 74% auquel se rajoute l'impôt cantonal de 151.50% ce qui représente au cumul **225.50%**. En **2011**, l'impôt communal est ramené à 68% grâce à la révision de la péréquation mais aussi en raison de la nouvelle répartition de la facture sociale ; le canton quant à lui augmente l'impôt à 157.50 (+6%), ce qui représente au cumul toujours **225.50%**. En **2012**, la réforme policière entre en vigueur et le taux communal reprend 2 points pour passer à 70%, alors que le canton ramène le taux à 154,50% (-3%), ce qui représente un total de **224.50%**. En **2018**, afin d'améliorer la marge d'autofinancement et bénéficier des effets positifs de la péréquation, le taux communal passe à 73 % + 154.50% pour le taux cantonal (inchangé), soit au total **227,50 %**. En **2020**, le taux cantonal est passé à 156% à la suite de la reprise des charges de l'entier des coûts de l'AVASAD (Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile) par le Canton et le taux communal adapté à 71.5% de façon à maintenir un taux cumulé à **227.50%** pour les habitants de la commune de Bullet. Ce taux restera identique pour les années 2021 et 2022.

En outre, la commission d'imposition tient à mettre en avant les points suivants :

1. Le taux d'imposition de la commune de Bullet se situe au niveau de la moyenne des communes du Nord Vaudois (71.5%), mais en-dessus des communes de Sainte-Croix et Mauborget (70%).
2. La valeur du point d'impôt par habitant pour la commune de Bullet est de CHF 25.- ; notre commune comptait 657 habitants en 2021 ; 1 point d'impôt = CHF 16'425.--.

3. La marge d'autofinancement de l'exercice 2021 a été le meilleur résultat depuis l'exercice 2014 et au-dessus de la marge annuelle moyenne des 10 dernières années.
4. La vente du complexe des Planets réalisée sur 2022 aura un impact positif sur la structure du bilan, mais aussi sur les prochains exercices comptables de notre commune (selon préavis municipal Nr 05-2021 bis, je cite : « depuis son acquisition, le complexe des Planets n'a jamais eu de rendement neutre, ni positif »)

Au vu de ce qui précède, et étant donné le contexte très particulier dans lequel nous vivons actuellement (inflation, diminution du pouvoir d'achat, ...), nous sommes d'avis (à l'unanimité) que c'est le bon moment pour accompagner et faire un geste en faveur des contribuables de notre commune en adaptant le taux d'imposition à 70%. Une baisse de 1.5 pts nous mettra également en adéquation avec les taux d'imposition de nos voisins du Balcon du Jura.

Conclusion

En conclusion et au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Vice-Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de prendre les résolutions suivantes :

- Vu le préavis N° 17-2022, concernant l'arrêté d'imposition 2023
- Oui le rapport de la commission
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

- D'établir un arrêté d'imposition pour l'année **2023**
- De baisser le taux communal d'impôts à 70.0 % de l'impôt cantonal de base.
- De reconduire au surplus les autres éléments de l'arrêté d'imposition pour les années 2023

Ivan Wieland : je remercie le rapporteur et j'ouvre la discussion en passant la parole à Madame la Syndique qui désire apporter quelques précisions.

Maude Gonthier: Effectivement quelques précisions par rapport à ça. En effet, la Municipalité est tout à fait consciente de l'impact du coût de la vie sur la population et du fait que certaine personne ou famille sont déjà ou seront dans une situation plus précaire à l'avenir. Il nous est toutefois essentiel de revenir sur la situation économique qui impacte également la commune. La Municipalité met tout en œuvre pour maintenir l'évolution de ces charges, mais certaines augmentations sont inévitables. La mise à disposition des nombreuses infrastructures d'utilité publique nécessaires au bon fonctionnement de la commune et au bien-être de la population engendre des coûts qui s'avèreront très certainement plus élevés en 2023 que les années précédentes. Deux exemples que nous pouvons déjà vous donner à l'heure actuelle alors que nous sommes en train de préparer le budget 2023 : coût de l'électricité, au vu de l'augmentation des coûts de l'électricité annoncés par Romande Energie, de 20 cts le Kw à 33 cts le Kw, la Municipalité estime devoir ajouter environ Fr. 20'000.- au budget pour couvrir ses charges (soit bâtiments, éclairage public compris), Entente scolaire, le budget passe d'environ Fr. 2'230'000.- à plus ou moins Fr. 2'530'000.-, notamment du fait de la construction de la nouvelle salle de gym et de

l'installation de tableaux interactifs dans les classes. L'augmentation de la part de la Commune de Bulle est d'environ Fr. 35'000.-. Il est également à noter que le Conseil d'Etat dans le cadre de son projet de budget 2023 qui devrait être validé en décembre par le Grand Conseil, prévoit une série de mesures, je cite « en vue de soulager les contribuables de la classe moyenne, et de soutenir le pouvoir d'achat de la population, parmi ces mesures on note entre autres une hausse des déductions pour les assurances maladie et les frais de garde ainsi qu'une adaptation des barèmes et des déductions liées à la hausse des prix. Cela veut dire qu'on pourra déclarer plus au niveau de la caisse maladie et il y aura plus de déductions. Ces mesures positives pour le contribuable auraient un impact sur les finances communales. En effet, l'Union des communes vaudoises explique que les déductions et adaptations proposées agissent sur l'assiette fiscale qui est la même pour les impôts cantonaux que pour les impôts communaux. A chaque fois que le canton renonce à percevoir Fr. 2.-, c'est Fr. 1.- de moins dans les caisses des communes. En fait, le revenu de base moins les déductions, cela donne l'impôt cantonal de base sur lequel l'impôt communal est également calculé. Ainsi, bien que la Municipalité soit consciente qu'une diminution des impôts représenterait une aide bienvenue aux contribuables, elle ne peut que constater que cette diminution, ajoutée à une hausse des déductions fiscales cantonales et à la situation économique actuelle, auraient un impact non négligeable sur l'état des finances communales à venir. J'en profite pour faire le point en rapport au point 3, la marge d'autofinancement de 2021 est très bonne, effectivement. Je note juste que le bon résultat 2021 est notamment dû à des impôts conjoncturels (donations, successions) qui sont exceptionnellement de Fr. 227'000.-. Concernant la vente des Planets, on ne va pas réaliser de réels gains non plus. On ne va pas perdre mais on ne va pas gagner non plus c'est plutôt un résultat s'approchant de zéro.

Olivier Chablaix : Comparons ce qui est comparable. Le fait d'adapter le taux au même taux que les communes voisines de Ste-Croix et Mauborget, permet d'avoir un impôt de base identique pour tout le monde. Cela étant, ce qu'on ne connaît pas, c'est quelle va être la taxe ordure, la taxe épuration, les taxes sur l'eau, etc... Ce qui serait bien c'est d'arriver à gérer notre Commune la même chose que les communes voisines. Donc j'imagine que si notre impôt de base est aussi à 70 %, on doit pouvoir s'adapter aux mêmes taxes que nos voisins.

Rudolf Widmer : Par rapport à l'adaptation du taux d'imposition, il est vrai que la commune de Bulle, on s'est donné les moyens de le modifier chaque année. On l'a donc adapté en fonction des communes vaudoises à savoir qu'à un moment donné, on a tout suivi ce qui était demandé sauf nos communes voisines qui ne l'ont pas adapté. Cela fait 3 ans que l'on est décalé aux Communes de Ste-Croix et Mauborget, ce qui veut dire que si l'on avait suivi le mouvement, il y a 3 ans, on serait à 70%. Maintenant, j'estime qu'il est normal de l'adapter à la baisse et de soulager le contribuable. Ensuite, si l'année prochaine il y a lieu de l'adapter nouveau, on a cette possibilité. Il y a encore une chose à remarquer, c'est que 1 point c'est 16425 francs donc 1,5 point c'est à peu près Fr. 25'000.-. Je pense qu'il y a bien plus à gagner à aller chercher dans le cadre de la péréquation en optimisant ce que vous avez fait avec le chemin du Fouetteley, à savoir de temps en temps de passer le 100% des charges quand c'est réalisable plutôt que de prendre encore Fr. 22'000.- sur le dos des contribuables.

Maude Gonthier : Effectivement optimiser la péréquation c'est bien, seulement cela rentre dans le cadre du budget et le budget est donc moins bon. Si on met Fr. 200'000.- dans l'entretien des routes au lieu de Fr. 100'000.-, ça veut dire que si l'on veut un budget équilibré on est obligé d'aller grignoter ailleurs. Alors nous, la Municipalité, on a bien conscience du

fait que s'il y a une baisse d'impôt, il y aura une baisse de rentrées et il va falloir prendre des décisions mais c'est par sécurité qu'on agit dans ce sens. N'oublions pas qu'on a des investissements prévus dans le cadre du plan d'investissements, d'autre qui ne vont peut-être pas se réaliser mais typiquement le remplacement du tracteur qui n'était pas prévu dans le plan des investissements au départ, c'est quand même Fr. 200'000.- qui devront être dépensés.

Olivier Chablaix : Mais le tracteur sert au déneigement, donc il y a également une part relative à l'entretien des routes !

Serge Gander : L'idée de baisser le taux, à mon avis, c'est reculer pour mieux sauter. Donc il faudrait certainement revoir certains investissements ! C'est vous qui prenez la décision ! Tous les coûts vont prendre l'ascenseur. La semaine passée, on est allé à l'assemblée de l'ACRG qui nous annoncent une augmentation des coûts de l'électricité pour environ Fr. 1'200'000.- qui devront être reportés sur la part des communes.

Olivier Chablaix : Mais c'est quelque part juste que les coûts augmentent. Le mazout, l'électricité, etc. A force d'appuyer sur le clou, ça donnera à réfléchir et à nous obliger de trouver des solutions énergétiques autres que celles que nous avons actuellement. Il faudrait donner plus de possibilités aux gens afin de pouvoir mettre par exemple des panneaux solaires, ceci sans devoir procéder à de longues démarches.

Maude Gonthier : On parle justement de panneaux solaires, c'est un investissement, c'est prévu dans notre plan d'investissements mais justement si on n'a pas les fonds, ce projet ne pourra se réaliser. D'autre part, ce qui est à dire qu'on va contre une baisse du taux d'impôt, on ne pourra alors pas faire des miracles, si les comptes ou le budget sont mauvais. On va adapter nos taxes du mieux que l'on peut afin de couvrir les charges mais nous, on préfère prévenir plutôt que guérir parce que le jour où il faudra augmenter les impôts ça sera plus compliqué que de les descendre aujourd'hui. Cela étant, on entend aussi très bien les difficultés de chacun dans ces temps de crise, mais on fait valoir une position de sécurité car on s'attend à des hausses importantes dans certains domaines dont on ne peut aller contre.

Evelyne Thommen-Coleffi : Il me semble qu'il est quelque part important et quelque chose de symbolique d'avoir le même taux dans les trois communes du Balcon du Jura. ,

Ivan Wieland : il n'y a pas d'autre remarque ou question, je ferme la discussion. Nous avons donc un amendement aux conclusions du préavis municipal puisque les conclusions de la commission ne sont pas les mêmes. La procédure se déroule comme suit : le Conseil doit se prononcer sur l'amendement proposé par la Commission, ensuite le Conseil votera les conclusions du préavis amendé ou pas. Sachez que si l'amendement est refusé on sera au statut quo et le taux restera au taux de 71.5.

Votation de l'amendement : 18 OUI, 2 non, 1 abstention

Le préavis municipal est amendé.

Vote du préavis No 17-2022 amendé des conclusions du rapport de la commission

Les conclusions amendées selon le rapport de la commission d'imposition, soit un taux à 70,0 de l'impôt cantonal de base, sont acceptées à la majorité (18 Oui, 2 Non, 1 abstention).

10. Propositions individuelles

Rudolf Widmer : On a parlé durant cette séance du projet de la piscine, des abris PC avec un taux de couverture qui reste relativement faible avec la construction de ces deux abris, est-ce que le projet de la piscine ne serait pas également l'occasion rêvée pour faire profiter le Balcon du Jura d'un éventuel abri PC qui pourrait être subventionné, puisque dans ce cas-là il y aurait certainement plus de 100 places, ceci en collaboration avec la Commune de Ste-Croix. Je ne connais pas du tout le taux de couverture des places d'abris de la commune de Ste-Croix, mais peut-être qu'il serait intelligent de s'intéresser à la faisabilité d'un abri PC avec cette piscine.

Serge Gander : Cela remet en question le projet actuel et si on part avec encore une autre étude, cela complique la situation. Mais, je prends note de la remarque et j'en parlerai au Comité.

Sandra Blaser : Également au sujet de la piscine, y aura-t-il un accès pour chaise roulante et/ou poussette ?

Serge Gander : Oui effectivement, cela est prévu.

Sandra Blaser : une deuxième question, cette fois au sujet des vestiaires. Est-ce qu'il y aura des douches dans les vestiaires ?

Serge Gander : oui, c'est également prévu.

Florent Thévenaz : Une question également relative à la piscine. Est-ce qu'un chemin d'accès est prévu au local des traitements des eaux ainsi que pour des livraisons ?

Serge Gander : Je ne sais pas ce qu'il en est, mais je suppose qu'ils ont réfléchi à cela.

Florent Thévenaz : Et pour la cuisine, y a-t-il des frigos ou chambres froides prévus pour la conservation des aliments ?

Serge Gander : Oui effectivement ils ont vraiment prévu d'améliorer tout ça. Je ne connais pas, cependant, exactement le détail. Je me renseignerai et donnerai réponse au prochain Conseil.

Patrice Oberson : Qu'en est-il des travaux relatifs au PGI voté lors du Conseil de ce printemps ?

Serge Gander : Tout cela est en train de passer dans les différents services cantonaux et on aura la réponse durant cet hiver. Le 2 juin, il y a eu l'expertise, puis un rapport après quoi il a fallu remettre certains points à jour.

Patrice Oberson : Mais n'y avait-il pas des travaux prévus cette année ?

Serge Gander : Ils nous ont dit que ça ne serait pas possible pour cette année, surtout avec la neige qui va arriver.

Patrice Oberson : Et par rapport aux travaux de la Bullatone-dessus ?

Serge Gander : C'est prévu la semaine prochaine.

Patrice Oberson : Personnellement, je ne trouve pas très normal d'avoir attendu jusqu'à maintenant. Monsieur Bernardi paie une location depuis plusieurs années et il serait bien qu'il puisse profiter de ce chalet, car cela n'a pas été le cas cette année et ces travaux auraient dû déjà être faits.

Serge Gander : Oui tout à fait, je suis entièrement d'accord et je comprends les remarques.

Olivier Chablaix : Je n'ai pas compris dans les communications de la Municipalité «la fin de Mathieu Monnier», je ne vois pas qui c'est, quel était sa fonction ? Et une deuxième question, avons-nous des nouvelles sur la nouvelle péréquation ? car il va être difficile d'établir un budget sans renseignement.

Maude Gonthier : Il me semble qu'en décembre de l'année dernière, nous vous avons communiqué que Monsieur Mathieu Monnier avait été engagé en qualité de forestier-bûcheron, chauffeur polyvalent. Il a fait une année, mais après cette année, nous avons fait le point et d'un commun-accord, nous avons mis fin à son contrat car le rendement ne correspondait pas à nos attentes. Nous allons donc rechercher un nouveau forestier-bûcheron, chauffeur polyvalent.

Au sujet de la péréquation, on n'en sait pas vraiment plus. Les discussions entre UCV et communes vaudoises n'ont pas abouti mais nous avons toutefois reçu les acomptes 2023 sur les anciennes bases.

Olivier Chablaix : Pour le projet 4 saisons, on en parle mais il faudrait savoir où ils veulent en venir. On était allé à l'assemblée mais on n'a pas vraiment d'informations. Il serait peut-être utile de suivre ce qu'il en est.

Serge Gander : Oui, j'ai dit que nous étions en contact avec une société pour un projet 4 saisons et peut-être que je pourrai vous en dire plus au prochain Conseil.

Olivier Chablaix : Sinon pour Fanny, tu as parlé des panneaux et des transports publics. Et moi, j'avais entendu en début de saison qu'il y avait un projet également pour les transports publics. Est-ce qu'on peut penser et dire à nos clients que c'est tombé à l'eau ou c'est toujours à l'étude ?

Fanny Tinguely : Le projet avec Travys concerne surtout les week-ends et là sur 2022 on aura des nouveaux horaires pour les téléskis, les Cluds. Il y aura 8 horaires par jour le samedi et dimanche, Ces horaires devraient être communiqués très prochainement.

Olivier Chablaix : Merci pour ces réponses et pour tout le travail que vous faites.

Murielle Guex : Est-il prévu de refaire les lignes jaunes des routes qui ne se voient plus ?

Malik Boukhris : Les lignes jaunes font partie du plan de la « modération de trafic » pour le printemps prochain.

Murielle Guex : Y aurait-il la possibilité de prévoir des accès handicapés chaises roulantes pour, par exemple, le collège et l'église ?

Malik Boukhris : Pour le collège, on n'a pas de demande et ce n'est pas prévu pour le moment. Pour l'église, effectivement, il serait bien d'y penser.

Murielle Guex : Sinon une remarque pour les téléskis, j'espère qu'avec tout ce qu'on nous annonce, augmentation de l'électricité, l'eau, etc. on espère que les téléskis pourront travailler avec les canons à neige, etc. On leur souhaite du courage.

Malik Boukhris : Pour les Remontées mécaniques, tant qu'on aura de l'électricité et du froid, ils vont produire de la neige. Il y aura de la modération au niveau des jours d'ouvertures, c'est-à-dire, les semaines creuses, ils vont fermer les lundi, mardi, jeudi et vendredi pour favoriser des meilleures pistes les mercredi, samedi et dimanche et également pour limiter au maximum les coûts notamment ceux liés à l'électricité qui ne représentent pas loin de Chf 37'000.- pour la saison.

Patrice Jaquier : J'apporte une précision, il y a des plans au niveau cantonal qui sont en train d'être mis en place et il n'est pas exclu qu'il y ait également certaines restrictions qui soient valables autant pour le particulier, la commune et les collectivités telles que les stations et les Remontées mécaniques incluses ; que ce soit sur l'eau et l'électricité, sauf que ces plans, on ne les connaît pas actuellement.

Luca Perrenoud : Vous avez parlé d'un groupe de travail qui a été créé pour la future gestion. Etant donné que le Président et secrétaire, je crois, ont démissionné, ma question est : qui fait partie de ce groupe de travail et quelles sont les missions du comité et/ou de la nouvelle gestion globale ?

Malik Boukhris : Le groupe de travail est constitué de Monsieur Yvan Pahud, Madame Magali Mugny, Laurent Brovarone et moi-même, pour remettre ce comité en fonction à la suite de ces démissions et remplacer ces tâches bénévoles par une gestion professionnelle. C'est un peu le but.

Luca Perrenoud : mais c'est des personnes de l'actuel comité finalement qui ont fait une commission adhoc ?

Malik Boukhris : Oui, à part Magali Mugny qui ne fait pas partie du Comité, elle est la comptable.

Luca Perrenoud : Dans le précédent Conseil, j'avais posé une question relative à la signalétique, à savoir, s'il était possible d'enlever les vieux panneaux touristiques en bois, notamment ceux vers le Grand-Hôtel des Rasses. Il serait bien d'y penser.

Fanny Tinguely : Il me semblait que cela était fait. Si ce n'est pas le cas, cela est prévu tout prochainement.

Mike Soares : Question par rapport aux Remontées mécaniques, notamment par rapport aux horaires réduits. Qu'en sera-t-il pour les écoles ou les camps qui viennent durant la semaine ? Comment cela se passera-t-il ?

Malik Boukhris : Je me suis peut-être mal exprimé. Quand on parle de semaine creuse, c'est par exemple la 3^{ème} semaine de janvier où l'on sait qu'il n'y a plus de vacances et où il ne se passe rien. Cela étant, tout ce qui est durant les vacances neuchâteloises, genevoises, etc. ça sera ouvert toute la semaine. Toutes les vacances de Noël, ça sera également ouvert. Et si on a un enneigement fabuleux en début de saison, soit en début décembre, il faudra limiter également les jours d'ouverture pour limiter les coûts absolument. Il n'y a pas que les frais d'électricité, mais il y a les carburants, il faut essayer de limiter les frais.

Alexandre Genoud : J'aimerais remercier la Commune et l'ouverture d'esprit du garde forestier, car comme l'a dit Serge Gander, nous avons été touchés par la sécheresse cet été et René Guex a entrepris des démarches afin qu'on puisse pâturer les forêts et on a pu aller à côté des Avattes et du Rocher pendant à peu près un mois, avec environ 100 bêtes, dans la forêt. Pendant qu'on y était, il a plu et les pâturages ont pu repousser, ce qui nous a permis de finir la saison d'estivage et je tenais à le remercier au passage.

Thierry Calame : Quand est-ce que la livraison du nouveau tracteur pour cet hiver est prévue ? est-ce que les dates sont maintenues ?

Serge Gander : Nous avons eu la confirmation de la livraison par l'entreprise Frey et il devrait arriver tout prochainement.

Thierry Calame : Y aura-t-il une formation d'utilisation pour nos employés, afin qu'il ne soit pas réparé dès la première semaine.

Serge Gander : En général, il y a une mise en route, mais nos employés n'ont pas cassé le matériel et/ou les véhicules tant que ça non plus.

Thierry Calame : Et qu'en est-il de l'ancien ? vous le proposez à la vente ou vous le gardez ?

Serge Gander : Nous n'avons pas encore pris de décision par rapport à l'ancien. On va étudier cela.

Thierry Calame : Tu avais parlé des parkings payants pour cet hiver. Est-ce que tu en sais un peu plus ?

Malik Boukhris: J'avais fait la remarque dans le dernier Conseil et notamment des problèmes de couverture de réseaux. Ce n'est toujours pas résolu, par conséquent, non, ça ne sera pas encore le cas.

Thierry Calame : Donc il n'y aura personne au bas qui encaissera une taxe ?

Malik Boukhris : Pas pour l'instant.

Ivan Wieland : S'il n'y a pas d'autre question ou remarque, je ferme la discussion.

Je remercie la présence de Mme Stoeckli pour la presse locale.

Je vous remercie pour votre engagement et de votre attention. La séance est levée à 23h15.

Au nom du Conseil communal

La Présidente

Kelifa Lambert



La Secrétaire

Marisa Leuba